

Aucune exception à la protection contre le tabagisme passif

Le Conseil national débat cette semaine de la nouvelle Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif. La Ligue suisse contre le cancer, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, la Fondation suisse de cardiologie et l'Association suisse pour la prévention du tabagisme demandent une protection efficace de la population, sans exception.

Tous les lieux publics fermés ou servant de lieux de travail doivent être sans fumée. Il en va de même des établissements publics comme les bars, restaurants et discothèques. Cette mesure permettra en particulier d'améliorer notablement la santé du personnel de service, qui est fortement mise à contribution par la fumée de tabac, tout en préservant la clientèle des méfaits du tabac.

La Ligue suisse contre le cancer, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, la Fondation suisse de cardiologie et l'Association suisse pour la prévention du tabagisme s'occupent tous les jours des conséquences néfastes de la fumée passive. C'est pourquoi ces organisations réclament une protection systématique de la population et condamnent toute dilution du projet de loi.

Il importe de viser une solution uniforme à toute la Suisse et d'appliquer les mêmes règles dans tous les établissements publics, expliquent ces organisations du secteur de la santé. L'important est de voter rapidement la nouvelle loi et de la mettre en œuvre après un délai transitoire court afin de protéger au plus vite la population des méfaits du tabagisme passif.

Il est impossible de fixer des valeurs-limites pour la fumée du tabac. Le tabagisme passif est nocif pour la santé même à dose infime. Dans les lieux fermés, la fumée du tabac est la source principale de poussières fines, qui s'introduisent jusqu'aux plus petits alvéoles pulmonaires. La quantité de poussières fines présente dans un restaurant enfumé peut dépasser jusqu'à vingt fois la valeur-limite moyenne autorisée une fois par jour seulement dans l'air ambiant.

Par ailleurs, la clientèle étrangère va être de moins en moins prête à subir la fumée passive dans nos cafés et nos restaurants puisque les établissements publics sont déjà sans fumée dans la plupart des Etats fédéraux des Etats-Unis et dans plusieurs pays d'Europe (Norvège, Suède, Italie, Malte, Islande, Grande-Bretagne et Irlande). En France, le décret sur l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Des mesures de soutien à l'arrêt du tabagisme doivent accompagner l'introduction de lieux de travail sans fumée. La Ligue suisse contre le cancer, la Fondation suisse de cardiologie et l'Association suisse pour la prévention du tabagisme s'engagent avec l'Office fédéral de la santé publique pour le programme national antitabac «Fumer, ça fait du mal – Let it be». Avec la ligne nationale stop-tabac 0848 000 18, la Ligue contre le cancer propose en outre un soutien téléphonique à tous les fumeurs de Suisse qui souhaitent arrêter de fumer.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'engage de son côté pour des environnements 100% sans fumée. Les parties contractantes de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac ont adopté lors de leur deuxième conférence, qui s'est tenue à Bangkok du 30 juin au 6 juillet 2007, des lignes directrices pour protéger la population des dangers de la fumée passive. Il est prouvé que des lieux sans fumée incitent les fumeurs à arrêter de fumer. Parallèlement, il est plus facile pour un fumeur d'arrêter de fumer dans un environnement sans fumée. Les fumeurs sont nombreux à vouloir arrêter et à ne continuer qu'à cause de leur dépendance à la nicotine.

Contact pour les médias:

Verena El Fehri, directrice de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme

Tél.: 031 389 92 46, 079 709 04 60

Courriel: verena.elfehri@at-schweiz.ch